

COUP DE PROJECTEUR SUR LE BF (Brevet Fédéral)

Jean-Marie Michaud, ACT Pays de la Loire et jury au BF, a bien voulu répondre à nos questions sur la nouvelle épreuve que doivent présenter cette année les candidats à l'examen du Brevet Fédéral.

Al liamm : Il existe deux formations permettant à tous ceux qui désirent transmettre leur passion de l'aïkido, d'acquérir des bases pédagogiques et une connaissance du monde associatif et sportif nécessaires pour l'enseigner : le BIFA (Brevet d'Initiateur Fédéral) et le BF (Brevet Fédéral). Cette année, au mois de mai, les candidats au BF présenteront une nouvelle épreuve.

Jean-Marie Michaud : En effet, cette année, la commission Formation de la FFAB a élaboré une nouvelle épreuve technique pour les candidats au BF, une des 3 épreuves le jour de l'examen (avec l'épreuve pédagogique et l'épreuve orale). Elle remplace l'épreuve technique proposée les années précédentes et s'articule autour du « *choix d'une fondation à illustrer par un ensemble de techniques, pouvant inclure les différents niveaux de travail dont les armes* » *.

Al Liamm : Qu'apporte-t-elle de plus ou en quoi se distingue-t-elle de l'épreuve précédente ?

Jean-Marie Michaud : Je pense que l'ancienne épreuve technique, que celle-ci vient remplacer, prêtait un peu à confusion. Elle se déroulait sur le modèle d'un examen pour ce qui concerne les niveaux de travail (Suwari Waza, Hanmi handachi waza, etc...) une partie des techniques étaient au choix des candidats - 2 ou 3 par niveau de travail - et le jury interrogeait sur 2 ou 3 autres techniques. Le tout ressemblait à si méprendre, à un examen « grade dan ». Y compris le timing (plus ou moins 15 mn).

Les consignes étaient bien sûr d'accès sur l'aspect démonstratif, clair et pédagogique de la pratique. Chaque technique devait être précédées de leur énonciation par le candidat. Néanmoins, les formateurs notaient régulièrement un certain malaise ou une certaine incompréhension quant à l'attente : « on repasse notre grade ? On n'a pas confiance ? Quid des différences de technicité entre un candidat 4^e dan et un candidat 1^{er} dan ? Bref une perpétuelle mise au clair était nécessaire tout au long de la formation.

Je pense que la nouvelle proposition permet au candidat de s'approprier davantage sa prestation. Elle l'oblige à développer une réflexion pointue sur la fondation choisie et à faire preuve d'une grande pertinence. Sa marge de manœuvre dans le déroulement des niveaux de travail présentés est plus grande. Il est responsable de la cohérence dans l'enchaînement des techniques. Il doit faire preuve de plus de maturité dans sa réflexion (qu'attend-on d'un enseignant sinon une certaine maturité et réflexion ?). Il est moins considéré comme un « pratiquant-technicien » uniquement. Cette formule a de surcroît, l'avantage d'impliquer vraiment le tuteur.

À noter que pour le jury, cette nouvelle formule, demande une attention et un esprit à la fois analytique et synthétique accentués par rapport à la formule passée. Il doit « décrypter » les intentions du candidat. L'entretien (5 à 10 minutes) sera pour le jury l'occasion de juger de la clarté du candidat quant à sa prestation en rapport avec le choix de la fondation et d'éventuellement de poser les bonnes questions pour tirer le candidat vers la réussite de son examen.

N'étant pas membre de la commission formation fédérale, je n'ai aucunement participé à l'élaboration de cette nouvelle formule mais en tant que futur jury au BF, elle me semble plus intéressante et plus riche que la précédente.

Comme en aikido, le réajustement des épreuves est un perpétuel devoir.

* Description officielle de l'épreuve :

Une note inférieure à 15/40 est éliminatoire.

Une note inférieure à 12/30 est éliminatoire.

3/ Epreuve technique : note sur 30 durée maximum : 15 minutes

Contenu : « Choix d'une fondation à illustrer par un ensemble de techniques reliées pouvant inclure les différents niveaux de travail dont les armes. »

Préparation tout au long de l'année en lien avec le tuteur.

Temps de présentation : 10 mn maxi, sans parole ; puis temps d'expression orale et échanges avec le jury de 5 à 10 mn (explicitation de la logique de la présentation)

Critères d'évaluation : Notation sur 30 points

- Partie prestation technique : /20

- fondation choisie s'exprimant de manière claire et lisible dans les techniques choisies

- pertinence du lien entre les techniques choisies et la fondation

- maîtrise technique

- Reishiki / Reigisaho / relation aux partenaires

20 points sur la prestation : 4 x 5 pts

- Partie orale : /10

- compréhension de la fondation

- argumentation sur l'enchaînement technique présenté

- qualité de l'échange avec le jury

Notation sur 10 points : 4 / 4 / 2 pts

Cadre de la présentation et mise en place :

- même cadre formel que l'épreuve pédagogique

- fondation choisie présentée oralement après le salut

Une note inférieure à 12/30 est éliminatoire.